

**Compte-rendu du Comité de Pilotage du site Natura 2000  
FR8301068 – « Gorges de la Rhue »**

**Réunion du 3 octobre 2016 à St Etienne de Chomeil**

**Assistaient à ce comité de pilotage :**

Membres représentant les services de l'Etat :

Mme Sibylle SAMOYAUULT	Sous-Préfète de Mauriac
Mme Béatrice JOUBERT	DDT 15, Service Environnement
Mme Eva TOUZEAU	DDT 15, Service Environnement
M. Franck LASSERRE	ONCFS, chef de service
M. Sylvain MUNSCH	Lieutenant de Gendarmerie - Mauriac

Membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements :

M. Gilbert MOMMALIER	Maire de St Etienne de Chomeil
Mme Jeanine BEGON	Conseiller à la mairie de St Etienne de Chomeil
Mme Anita ROUBEYRIE	Conseiller à la mairie de St Etienne de Chomeil
M. Gaston MOURGUES	Maire de St Amandin
M. Bernard PEUSSIÉ	Mairie de Riom-ès-Montagnes
M. Philippe BOICHUT	Parc des volcans d'Auvergne
M. Daniel CHEVALEYRE	Communauté de communes Sumène Artense et Maire de Champs-sur-Tarentaine
Mme Anne-Marie MARTINIERE	Présidente de la Communauté de communes du Pays de Gentiane

Membres représentant les propriétaires, usagers et socio-professionnels :

M. Joseph ESCOUROLLE	Fédération de pêche du Cantal
----------------------	-------------------------------

Assistait également à ce comité de pilotage :

M. Thomas DARNIS	Animateur du site Natura 2000, ONF
------------------	------------------------------------

Membres ou personnes excusés :

M. Descoeur, Président du Conseil Départemental du Cantal ; M. Delubac, Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Cantal ; M. Marsy, DREAL Auvergne Rhône-Alpes ; Mme Louvradox, CPIE de Haute-Auvergne ; Mme la directrice, DDCSPP ; M. Jérôme Salün-Lacoste, Agence de l'eau Adour-Garonne ; M. Marc Maisonneuve, Communauté de communes Sumène Artense ; M. Thierry Pantarotto, ONEMA ; M. Vincent Nigou, Chambre d'agriculture ; M. Pierre Biron, Syndicat de la propriété privé rurale du Cantal ; M. Georger, président de la fédération de Pêche.

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

Le COPIL est présidé par Mme la sous-préfète de Mauriac. Après avoir remercié la commune de St Etienne de Chomeil pour son accueil elle propose un tour de table.

Le COPIL ne s'est pas réuni depuis 2014. L'animation du site est portée par l'État qui a missionné l'Office National des Forêts pour 3 ans (2015-2016-2017).

Après un bref rappel sur le réseau Natura 2000 et sur le site des Gorges de la Rhue, la parole est laissée à l'animateur, M. Thomas Darnis

**Le diaporama projeté en séance est téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal dans la rubrique Compte-rendu de COPIL de la page suivante :**  
<http://www.cantal.gouv.fr/zsc-gorges-de-la-rhue-a970.html>

- **Recherche des contrats N2000**

Un nouveau contrat a été finalisé et déposé à la direction départementale des territoires du Cantal cette année et un contrat est en cours de montage.

- a) **Contrat finalisé** : Contrat Bois de la Gouterie chez Mrs. Lequivard et Revillard. L'opération consistant à mettre en œuvre la mesure bois sénescents sur 11ha79
- b) **Contrat en cours de montage** : Contrat de la forêt de la Combe Noire chez M. Juillard. Là aussi c'est la mesure bois sénescents qui a été proposée à la mise en œuvre. Plusieurs centaines d'arbres éligibles à la mesure « Arbres isolés » ont été répertoriés et marqués sur le terrain. Le contrat n'a pas pu être finalisé, car il est préférable au préalable d'essayer de modifier le périmètre du site Natura 2000 de quelques hectares afin de pouvoir prendre en compte un hot spot de biodiversité (pour ainsi dire la plus belle partie forestière d'intérêt pour les bryophytes patrimoniales découvertes récemment. Ce contrat sera vraisemblablement signé en 2017.

- **Signature de Chartes Natura 2000**

Pas de nouvelle charte signée dans le site cette année.

Les indicateurs de suivi de la contractualisation sont donc semblables à ceux de 2015 : la surface totale sous Charte est de 452 ha soit 44% de la surface du site. La carte des parcelles sous charte est présentée ci-dessous.

La charte signée par l'ONF devra être renouvelée en 2017.

- **Animation Bryophyte**

A cette occasion un reportage France 3 est projeté au COPIL. Une formation auprès des gestionnaires/propriétaires forestiers doit se dérouler le 24/11 prochain. Le guide de gestion des bryophytes rédigé cette année sera le support de cette animation. Une animation plus large est prévue en 2017.

- **Réunion thématiques auprès des forestiers**

M. P. BOICHUT du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), mène depuis 2015 un travail de recensement des pistes et des enjeux de circulation publique dans le secteur des gorges de la Rhue. Une visite de terrain a été réalisée avec l'animateur du site Natura 2000.

M. le Maire de St-Etienne-de-Chomeil précise qu'à la demande de certains propriétaires forestiers particulièrement impactés par la circulation d'engins motorisés hors des voies ouvertes à la circulation, certains chemins pourraient être déclassés de public à privé et inversement afin de rendre cohérent la préservation des milieux naturels et des besoins de circulation.

M. BOICHUT pilote un projet de concertation réalisé en partie par des étudiants. Ce projet permet de recenser les usages et lister les chemins à préserver proche des foyers de biodiversité. Sur la base d'un document qui sera distribué aux collectivités, le PNRVA accompagnera les collectivités pour détecter les zones les plus vulnérables

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

- **Evaluation de l'état de conservation de certains habitats forestiers du site**

41 placettes ont été mises en places sur le site sur 3 types d'habitats forestiers (les Hêtraies acidiphiles, les éboulis boisés et les ripisylves). Sur chaque placette un protocole a été réalisé pour évaluer l'état de conservation du milieu. Une note de 0 (mauvais état) à 100 (Excellent état) a donné selon une méthode éprouvée. Ces placettes ont vocation à être expertisées tous les 10 afin de connaître l'évolution des habitats. L'état initial a donc été fait en 2014 et les notes sont excellentes pour les trois habitats étudiés.

- **Connaissance sur les Bryophytes**

Entre 2014 et 2015, le Conservatoire Botanique National du Massif central, Vincent Hugennot expert de renommée, a mené une étude sur les mousses dans le site Natura 2000. Il a trouvé 380 taxons de mousses. C'est exceptionnel ! 90 sont inscrites sur la Liste Rouge Régionale Auvergne, 6 sont d'intérêt national voire international et 3 sont protégées au niveau national. Le site Natura 2000 est donc reconnu comme un site exceptionnel pour les milieux forestiers et associés.

Même si ces espèces sont présentes sur des espaces qui ont été ou qui sont encore exploitées, il est difficile de bien cerner les limites pour la gestion forestière. Un guide de gestion des milieux forestiers pour préserver ces richesses a été rédigé. Il doit servir de support pour des formations et animations auprès des gestionnaires et propriétaires forestiers.

Ces espèces ont besoin d'un peu d'ouverture (lumière) mais pas trop et la mise en place d'îlots non exploités répartis à bonne distance. Bien sûr il faut proscrire la création de desserte sur ces stations exceptionnelles. Ces mesures de gestion sont aussi favorables aux insectes et lichens liés aux *continuum* forestiers. C'est en maximisant la biodiversité dans les forêts qu'on maximise les chances de résilience des forêts face aux changements climatiques.

- **Etude chauves-souris**

En 2016, ont été mis en place des points d'écoutes longue durée (enregistreurs et micros au sol et en canopée de la forêt) des cris ultrasonores émis par les chauves-souris sur l'ensemble du site Natura 2000. Mise en place 3 nuits d'affilées à différentes périodes de l'année, ces enregistreurs ont permis de récolter des centaines d'heures de cris de chauves-souris. Cette technique non invasive permet, grâce à un traitement via des logiciels et l'intervention d'experts, de lister les espèces présentes sur les points d'écoutes, les habitats et le site en général. Le dispositif a été complété par des points d'écoute active de 10 min avec un expert et un détecteur d'ultrasons sur le terrain.

Cette étude doit se poursuivre en 2017 mais pour le moment, après le dépouillement partiel des enregistrements, 12 espèces ont été identifiées de manière certaine (sur les 36 qui compte la France, 28 en Auvergne et 26 dans le Cantal), avec notamment la très emblématique Grande noctule (plus grande chauve-souris d'Europe avec ses 45 cm d'envergure).

L'intérêt des chauves-souris est que par leur présence, la valeur patrimoniale du site augmente puisque toutes les espèces de chauves-souris sont protégées au niveau national et certaines sont reconnues d'intérêt communautaire au niveau européen. De plus, la liste des espèces présente dans chaque habitat permet d'estimer également la santé des milieux et notamment des forêts.

- **Rosalie des alpes**

La Rosalie des Alpes est un insecte coléoptère xylophage prioritaire du site. Elle pond ses œufs dans le hêtre fraîchement coupé. Les billes au soleil sont favorisées par la plus grande diffusion des tanins (évaporation) dans l'air ce qui attire les rosalias. De ce fait, les pontes ont souvent lieu dans les grumes stockées sur les places de dépôt. Lorsque les grumes sont enlevées et utilisées, les pontes sont souvent détruites ce qui limite le développement de cet insecte.

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT  
Tél. : 04 63 27 66 21  
Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

Pour préserver l'espèce, 3 actions ont été expérimentées en 2016 :

1. Maintien de hêtres dépérissant ou morts sur pied lors des martelages et mise en place d'îlots de vieux bois en forêt privée. Ce travail est à poursuivre en forêts privées et publiques.
2. Les femelles pondent préférentiellement sur du hêtre fraîchement « morts » et plutôt sur des troncs verticaux et ensoleillés (diffusion de tanins attractifs). Plusieurs troncs de hêtre d'environ 2 m de long et d'au moins 25 cm de diamètre doivent être placés verticalement à titre expérimental sur les places de dépôts à proximité des sites où l'espèce a été inventoriée dans le site avant le 1er mai 2017. Cependant, les entomologistes du réseau naturaliste de l'ONF de passage sur le site en octobre 2016 ont insisté sur le fait que cette mesure était inutile vu la quantité de bois mort de hêtre à disposition pour l'insecte dans les peuplements. Pour être efficace, la mesure n°3 ci-après semble suffisante.
3. Sur les places de dépôts, les troncs de hêtre et le bois de chauffage destinés à la vente seront évacués ou entreposés à l'ombre avant le 1er mai. Il sera, à partir de 2017, mis obligatoirement la prescription environnementale suivante dans toutes les coupes de hêtre dans les forêts relevant du régime forestier du site : « stockage et enlèvement des grumes de hêtre sur place de dépôt avec le 15 juin ».

## • Animation / communication

Les 362 propriétaires du site ont été invités (courrier) à une réunion. Seules 8 personnes sont venues. L'objectif était de présenter les richesses forestières du site et de proposer les contrats, charte pour améliorer, conforter les pratiques en vigueur. Cette sortie de terrain a été animée par l'ONF (animateur du site) et le CRPF (M. Depeige). Suite à cette action, 2 chartes Natura 2000 nouvelles ont été signées.

M. le Maire de St-Etienne-de-Chomeil propose, à l'avenir de faire ces animations plutôt le samedi par exemple pour tenter de mobiliser plus de personnes.

## • Proposition 2017

- a) Finaliser le 2<sup>ème</sup> contrat bois sénescents chez M. Juillard.
- b) 2<sup>ème</sup> volet sur les chiroptères (analyse des données). Dans cette étude, on prendra en compte le bâti et les ponts afin de faire des propositions d'aménagements, des préconisations en termes de périodes d'intervention ou de pose de briques creuses sous les tabliers des ponts pour améliorer l'offre en gîte pour les chauves-souris.
- c) Animation avec le conservatoire botanique sur la gestion forestière et la préservation des mousses.
- d) Bilan de l'application du Docob. L'objectif est de faire un bilan sur les points réalisés et non réalisés pour réorienter et prioriser les actions restant à mettre en œuvre.

## • Questions diverses

- a) M. le Maire de Saint-Etienne-de-Chomeil précise que les anciens disaient de ne pas laisser de bois mort pour pas de transmission de maladies. **Le bois mort conservé ne va-t-il pas contaminer les arbres vivants sains ?** Réponse de M. Darnis : Non les organismes qui décomposent le bois et les insectes qui pondent dans le bois mort ne sont pas les mêmes que les maladies qui attaquent les arbres vivants. Les arbres vivants n'ont rien à craindre des arbres morts, au contraire. Plus de 60% de la biodiversité forestière s'exprime dans les phases de sénescence des arbres. 80% de ces 60% sont des insectes. Leur rôle est de décomposer le bois et de permettre l'intégration des nutriments contenus dans les cycles de la matière et de les rendre accessibles pour la croissance des végétaux et organismes vivants des forêts. Donc les arbres morts permettent d'enrichir les sols forestiers. De plus, vu les résultats des études sur les insectes, des mousses et des champignons des gorges de la Rhue, on peut aujourd'hui affirmer qu'à certains endroits des gorges, la forêt n'a jamais été défrichée et que le cycle du bois mort n'a jamais été rompu depuis la dernière glaciation au moins (soit -12 000 ans). C'est une chance pour faire des forêts plus résilientes face au changement climatique. Maximiser la biodiversité en forêt permet aux forêts de mieux encaisser les cataclysmes qui ne manqueront pas de les impacter (sécheresses à répétition, tempêtes, attaques d'insectes ravageurs...). Si les forêts sont composées d'une ou deux essences forestières qui plus est exotiques (épicéas, douglas, mélèze), ces forêts n'ont pas à leur disposition les prédateurs des ravageurs à leur disposition. L'équilibre de ces forêts dégradées sera vite anéanti et le peuplement s'effondrera. Les forêts naturelles où la biodiversité est maximisée sauront mieux lutter contre ces fléaux.
- b) Autre remarque : Risque pour la transmission des données. M. Darnis précise que les points cartographiques des données des insectes et mousses rares seront volontairement dégradés à l'échelle des communes. Ceci est fait pour limiter les récoltes intempestives des spécimens les plus fragiles

Affaire suivie par : Béatrice JOUBERT

Tél. : 04 63 27 66 21

Courriel : [beatrice.joubert@cantal.gouv.fr](mailto:beatrice.joubert@cantal.gouv.fr)

- par des collectionneurs mal intentionnés.
- c) Quid de la circulation et fréquentation des engins motorisés dans le site ? On constate depuis 2014 une stagnation de la fréquentation même si temporairement un pic d'activité est à déplorer hors voies ouvertes à la circulation après les manifestations sportives type Enduro des gentianes. M. Boichut précise qu'il y a eu une prise de conscience des clubs de motards locaux de ne pas diffuser les roadbook afin de limiter les circulations des particuliers après les manifestations. Le nouveau responsable de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) précise que le code de l'environnement est clair avec de nombreuses jurisprudences. La circulaire « Olin » est toujours d'actualité. Ce qu'il faut retenir : en terrain naturel, dans les propriétés privées et sur les pistes privées, il faut une autorisation du propriétaire. Sur les voies ouvertes à la circulation la règle à respecter est de savoir si un véhicule de tourisme type Twingo peut ou ne peut pas circuler. Si la réponse est non, même s'il s'agit d'un chemin rural, la voie n'est pas ouverte à la circulation des véhicules à moteur. Le travail du PNRVA permettra de cibler les points noirs et de faire prendre les arrêtés municipaux nécessaires.
- d) Présence du Chamois dans le site : Le chamois est à surveiller dans le site car il n'est pas ou peu chassé et peut présenter un risque de dégradation (piétinement sur les zones de repos, abrutissement...) des habitats naturels d'intérêt communautaire. A surveiller.

La Présidente du COPIL  
La Sous-Préfète de Mauriac

M. Sibylle SAMOYAULT

